

Inscription au REGIME FLEXIBLE

Pour que l'enfant puisse bénéficier du régime flexible du S.A.L.S.A Garderie et Restaurant scolaire, les parents doivent impérativement remplir l'attestation ci-dessous, certifiant que leur activité professionnelle ne permet pas d'inscrire leur enfant de façon régulière.

Vous vous engagez à communiquer à la mairie un planning mensuel **avant le 25 du mois précédent**.

Si les jours de présence ne sont pas communiqués dans les délais:

- les repas consommés seront facturés au **tarif du régime occasionnel soit 4.50€**, de même que les repas supplémentaires,
- les jours de garderie seront considérés comme régime occasionnel.

La facturation sera effectuée en fonction des inscriptions, en application du règlement et du planning des ATSEM.

Les fiches mensuelles vous seront remises lors du dépôt de la fiche d'inscription.



A remettre avec la fiche d'inscription en mairie avant le 12 août 2017

ATTESTATION

Je soussigné(e).....

Parent(s) de l'enfant.....en classe de..... demande(nt)
par dérogation l'inscription de mon enfant au S.A.L.S.A. flexible Restaurant scolaire et Garderie.

Lieu de travail.....

Je certifie que mes horaires ne me permettent pas d'inscrire mon enfant au régime permanent, je m'engage et accepte les conditions d'inscription au régime flexible.

Jouy le Potier, le.....

Signature